

L'ÉCONOMISTE EUROPÉEN

ABONNEMENTS

à partir du 1^{er} de chaque mois
France & Algérie : Un an... 25 fr.
Six mois... 14 fr.
Étranger (U.-P.) : Un an... 32 fr.
Six mois... 18 fr.

Adresse télégraphique : **Économéen-Paris**

Paraissant le Vendredi

Rédacteur en chef : **Edmond THÉRY**

PRIX DE CHAQUE NUMÉRO :

France : 0 fr. 50 ; Étranger : 0 fr. 60

INSERTIONS

Ligne anglaise de 5 centimètres
Annonces en 7 points 2.00
Réclames en 8 points 4.00
Ce tarif ne s'applique pas aux annonces
et réclames d'omission.

TÉLÉPHONE Central 46-61

N° 1188. — 46^e volume (16) || Bureaux : 50, Rue Sainte-Anne, Paris (2^e Arr^t) || Vendredi 11 Décembre 1914

LA SITUATION

L'opinion des neutres est intéressante à connaître : ils ont leurs préférences, mais la vérité est plus forte que toutes les influences, et quand ils ont sous les yeux les pièces du procès, ils se prononcent en juges indépendants et impartiaux. N'avons-nous pas vu, malgré certaines affinités de race, la Suisse entière se montrer favorable aux alliés ; les Etats-Unis ne nous ont-ils pas donné le même spectacle, en dépit des efforts faits par l'Allemagne pour créer dans ce pays, où tant de Germains sont établis, un courant sympathique ?

Nous trouvons aujourd'hui dans le *Liberal* de Madrid, sur la situation morale et militaire des belligérants, une étude que nous résumons.

L'Autriche, constate notre confrère espagnol, voit son armée abattue, arrêtée, vaincue. L'Allemagne a subi d'énormes pertes d'hommes (qu'elle pourra difficilement combler), elle a pâti d'un préjudice plus grand encore, celui de voir comment disparaissait dans le fracas de la mêlée le mythe de son immense supériorité militaire, technique et matérielle sur toutes les puissances.

Au contraire, la Russie dont le prestige guerrier avait été amoindri par la guerre avec le Japon, à l'étonnement général, et tout en se battant à la fois avec succès contre l'Allemagne, l'Autriche et la Turquie relève son autorité avec les lauriers qu'elle recueille.

La France, opposant un démenti formel à tous les augures imbéciles de sa décadence, consolide son autorité et sa puissance avec virilité et abnégation.

L'Angleterre, par la manifestation quotidienne de ses énergies économiques et militaires, donne, même aux plus obstinés à nier la réalité, la sensation que la lutte engagée ne peut avoir d'autre fin que la défaite de l'Allemagne et de l'Autriche.

C'est ainsi que la situation, après quatre mois de guerre, est appréciée par un juge indépendant. Et cette appréciation, dégagée de toute rhétorique, est des plus exactes ! Les événements qui se sont déroulés pendant cette dernière semaine ne peuvent que la fortifier : nous avons vu nos armées reprendre avec succès leur offensive sur tout le front ; les Russes au sud de Lodz ont eu suffisamment l'avantage pour ne pas modifier leurs positions contre Cracovie et les Serbes que l'on avait dit épuisés ont infligé aux Autrichiens une nouvelle et sanglante défaite.

Conservons donc notre inébranlable confiance dans le succès définitif, persuadés que si la victoire se fait attendre elle n'en sera que plus grande en nous débarrassant pour toujours de l'étreinte allemande.

LES EVENEMENTS DE LA GUERRE

Sur tout notre front, on a eu principalement à signaler des combats d'artillerie qui ont constamment tourné à notre avantage. Dans l'Argonne, l'activité de notre infanterie nous a valu des gains appréciables, et dans les Vosges plusieurs attaques ont été repoussées. Dans la région d'Arras, plusieurs positions ont été gagnées ; elles ont été organisées et consolidées.

Dans les Flandres la lutte continue, mais les combats qui eurent lieu ces jours derniers ont été des combats isolés ne caractérisant pas une action d'ensemble. Des tranchées ont été prises par les troupes alliées ; les Allemands ont essayé de les reprendre, mais ils ont été repoussés.

En cette partie du front, nous paraissions avoir fait des progrès sensibles, et de l'ensemble des informations parvenues, il paraît résulter que les Allemands ont reporté leur ligne principale en arrière des positions qu'ils occupaient d'abord sur l'Yser. Leur attitude présenterait donc un caractère nettement défensif. Cela ne veut pas dire cependant qu'ils aient renoncé à se maintenir en Flandre et à y attendre le moment qui leur paraîtra favorable pour une nouvelle offensive.

Les combats engagés en Pologne russe sont loin d'avoir pris fin.

Les attaques opiniâtres des Allemands contre le front Ilof-Lowitch-Strykof-Lodz et une ligne nord-sud à 16 kilomètres à l'ouest de Piotrkof ont été repoussées. Néanmoins, en raison de sa position en flèche, les Russes ont cru devoir évacuer Lodz.

Cette évacuation avait été déjà entrevue pour des considérations stratégiques.

Cette grande cité industrielle n'est pas en effet une place de guerre, et sa défense forçait l'armée russe à donner à son front une contour anormal gênant pour ses communications.

De plus, cette ville sans défense était bombardée par les Allemands depuis que durent les combats engagés autour d'elle dans toutes les directions. Trois grandes usines et quarante-sept maisons avaient été déjà démolies. Enfin, le ravitaillement de cette cité étaient extrêmement difficile.

Les Russes auraient donc laissé les Allemands la réoccuper sans grande difficulté comme ils le firent lors de la première invasion de la Pologne, pour en chasser ensuite l'ennemi avec de grosses pertes.

La résistance qu'offrent les Allemands contre les Russes s'expliquerait par des renforts importants qui leur sont parvenus. D'où sont-ils venus ? Depuis plusieurs jours on parlait de transports de corps d'armée allemands de l'ouest vers l'est. Il est toutefois impossible de rien préciser à ce sujet.

En Prusse orientale, les Russes sont arrivés devant Lotzen, la forteresse qui barre la route entre les lacs de Mazurie, et qu'ils avaient négligé d'occuper lors de leur première avance dans cette partie de l'Allemagne. En Galicie, les Autrichiens qui paraissent avoir reçu des renforts allemands ont tenté de reprendre l'offensive contre l'aile gauche russe, mais les Russes conservent les avantages acquis.

Au sud-est de Cracovie, une bataille est engagée, mais elle se développe en faveur des Russes.

En Serbie, les troupes serbes, renforcées par des contingents russes, ont repris vigoureusement l'offensive, et ont remporté une double victoire sur l'aile droite de leur adversaires, sur la Koloubara et sur leur aile gauche dans la direction de Valievo.

D'autre part, d'après une dépêche de Milan reçue par le *Daily Chronicle* de Londres, un télégramme du roi Nicolas mentionnerait que l'armée monténégrine continuerait non seulement à défendre ses propres territoires, mais aussi à envahir le pays ennemi, bien qu'elle ait été réduite à plusieurs unités.

En ce qui regarde les hostilités contre les Turcs, rien de bien particulier à signaler pour le moment, si ce n'est que les Russes progressent dans le Caucase, et que l'arrivée en Egypte d'un contingent de troupes australiennes met ce pays à l'abri d'une invasion turque. D'ailleurs, la situation intérieure, en Egypte, reste excellente.

Enfin, aux îles Falkland, la flotte anglaise a détruit deux des plus grands croiseurs allemands, le *Scharnhorst* et le *Gneisenau*, ainsi que le petit croiseur *Leipzig*. Il reste quatre croiseurs ennemis et deux paquebots armés en croiseurs qui sont pourchassés. La marine anglaise a pris là une belle revanche, et la mer va être décidément libre.

Nous avions dit, il y a huit jours, que le roi George V d'Angleterre était venu sur le continent pour rendre visite à ses soldats. Il s'est aussi rencontré avec l'héroïque roi Albert 1^{er}, et, avant de retourner en Angleterre, il a remis la grand-croix de l'ordre du Bain aux généraux Joffre et Foch, la grand-croix de l'ordre de Saint-Michel et de Saint-George aux généraux d'Urbal, Conneau, Mitry, Maistre, Dubois, Grossetti et de Maud'huy.

A ses troupes, il a adressé l'ordre du jour suivant :

« Officiers, sous-officiers et soldats,

« Je suis très heureux d'avoir pu voir mon armée en campagne. Je le désirais, afin d'avoir une légère expérience de la vie que vous menez. J'aurais voulu parler à tous, exprimer mon admiration de la manière splendide dont vous avez combattu et dont vous combattez encore contre un puissant et implacable ennemi.

« Par votre discipline, votre courage, votre endurance, inspirée par l'esprit de corps, vous avez non seulement maintenu la tradition de l'armée britannique, mais ajouté un nouvel éclat à son histoire. J'ai été particulièrement impressionné par votre apparence martiale, saine et joyeuse.

« Je ne puis prendre part à vos épreuves, à vos dangers et à vos succès, mais je puis vous affirmer ma fière confiance en vous et ma gratitude ainsi que celle de vos concitoyens.

« Nous vous suivons dans nos pensées journalières le long de la route certaine de la victoire. »

QUESTIONS DU JOUR

La Situation financière de la France au commencement de Décembre 1914

I. — A la date du 16 juillet dernier, c'est-à-dire une semaine avant l'envoi par l'Autriche-Hongrie à la Serbie de l'ultimatum qui a provoqué la guerre actuelle, la *Banque de France* avait une circulation fiduciaire (billets de banque émis) de 6.045 millions de francs, et disposait d'une encaisse métallique de 4.093 millions d'or et 635 millions d'argent; son actif se complétait par un portefeuille d'effets escomptés de 1.616 millions de francs et par 752 millions de francs d'avances sur titres: cette situation était absolument normale.

Après le 23 juillet, la menace de guerre que l'ulti-

matum austro-hongrois jetait à la face du monde provoqua sur tous les marchés financiers, et plus particulièrement sur ceux de Vienne et de Berlin, une baisse qui s'accrut de jour en jour jusqu'à la fin du mois. Pendant cette période de tension, le public français, comme d'ailleurs celui de tous les Etats du monde civilisé, prit peur, chercha à vendre ses valeurs mobilières et se présenta en masse soit aux guichets des caisses d'épargne, soit dans les Sociétés de crédit, pour retirer ses dépôts: on a calculé qu'entre le 25 juillet et le 1^{er} août, les retraits opérés en France dépassèrent la somme totale de trois milliards de francs!

II. — Sous l'influence d'une crise sans précédent, les Bourses de Vienne, Berlin, Bruxelles et Londres durent suspendre leurs négociations; la Bourse de Paris fit comme elles et, par une décision du 29 juillet, prorogea à la fin du mois d'août l'échéance de liquidation qui devait avoir lieu le 31 juillet.

Cette mesure, dictée par les circonstances, eut pour effet d'immobiliser sept à huit cents millions de francs d'opérations sur reports.

De même, quand la mobilisation générale fut décrétée (1^{er} août), le gouvernement comprit que, devant l'impossibilité où les mobilisés allaient se trouver de régler les effets de commerce souscrits avant la guerre, il était indispensable de proroger les échéances; c'est pourquoi les décrets du 31 juillet et du 1^{er} août établirent, pour commencer, un *moratorium* de trente jours francs, qui s'appliqua à toutes les dettes commerciales et visa également le remboursement des dépôts et comptes courants dans les banques et établissements de crédit.

En vertu de cette dernière clause, tout déposant ou créancier dont le dépôt ou le solde en sa faveur était inférieur ou égal à 250 francs, pouvait retirer la totalité de son crédit; au-dessus de ce chiffre, chaque déposant pouvait exiger le paiement de 250 francs, plus 5 0/0 du solde restant.

Cette disposition, qui ne s'est pas appliquée à la *Banque de France*, comportait quelques exceptions en faveur des déposants ayant à payer des salaires à un personnel d'employés ou d'ouvriers, ou travaillant pour les administrations de la guerre.

Le *moratorium* du 31 juillet fut successivement amélioré en septembre, octobre, novembre et décembre. A l'heure actuelle, la faculté de retrait pour les particuliers s'élève à 50 0/0 du chiffre de leurs dépôts et atteint 75 0/0 pour les industriels, commerçants et agriculteurs. On admet qu'il s'améliorera encore et qu'avant peu les banques et établissements de crédit cesseront d'en bénéficier à l'égard de leur clientèle. Il convient, au surplus, d'observer que les clauses du *moratorium* ne s'appliquent pas aux versements, dépôts, encaissements, etc., effectués postérieurement au 1^{er} août.

En ce qui concerne les caisses d'épargne, un décret du 30 juillet leur avait appliqué la « clause de sauvegarde », prévue par la loi de 1895, en vertu de laquelle les remboursements des dépôts sont limités à 50 francs par livret et quinzaine.

III. — Depuis le commencement des hostilités, les crédits illimités que la loi du 4 août a mis à la disposition du gouvernement pour faire face aux dépenses de la guerre lui ont été fournis: 1^o Par des avances de la *Banque de France*; 2^o par une émission de *Bons du Trésor*, dits *Bons de la Défense nationale*, dont la souscription par le public atteint aujourd'hui la somme de 850 millions de francs; 3^o à l'aide de fonds versés au Trésor par la voie fiscale ordinaire (impôts et contributions).

Les sommes avancées par la *Banque de France*, en vertu d'un contrat spécial conclu bien avant la guerre, ne doivent pas dépasser en ce moment 3 milliards 200 millions de francs. Ce montant et les avances nouvelles que le grand établissement d'émission consentira encore seront plus tard remboursés par un emprunt pu-

blic, quand l'Etat jugera les circonstances opportunes pour une opération de cette nature.

Depuis la situation du 16 juillet jusqu'à ce jour (4 décembre), le total des billets émis par la *Banque de France* s'est accru exactement de 3.736 millions de francs, ce qui porte le chiffre de sa circulation fiduciaire à 9.781 millions. A cette émission nouvelle de 3.736 millions de francs de billets, il faut ajouter une augmentation des dépôts libres à la Banque de 1.758 millions, ce qui représente un crédit de 5.494 millions, employé à peu près de la façon suivante: 2.226 millions en réescompte d'effets de commerce en faveur des Sociétés de crédit et des particuliers; 52 millions en nouvelles avances sur titres au profit des particuliers; 3.200 millions environ au profit de l'Etat.

On peut donc dire que la guerre et les moins-values d'impôts qu'elle a provoquées ont entraîné pour l'Etat entre le 31 juillet et l'époque présente un découvert de quatre milliards en chiffres ronds, représenté par les avances de la *Banque de France* et par 850 millions de *Bons du Trésor*. Pendant cette même période, le *moratorium* des effets de commerce a été prorogé de mois en mois, et il en sera probablement de même jusqu'à la fin de la guerre. Quant aux retraits des Caisses d'épargne, ils ne se sont élevés qu'à des sommes insignifiantes depuis l'ouverture des hostilités, en raison des allocations que l'Etat paie aux familles des mobilisés, allocations qui ont eu l'influence la plus heureuse sur l'existence des classes laborieuses.

IV. — En résumé, c'est à la *Banque de France* que l'Etat français a trouvé la majeure partie des ressources qui lui ont été nécessaires pour soutenir la guerre, et c'est encore cette grande institution qui lui donnera les moyens de faire face à tous ses besoins jusqu'à ce que les événements lui permettent de procéder à une liquidation de sa dette flottante dans des conditions de crédit favorables. Ce système, qui présente pour le Trésor français de si grands avantages, n'offre, actuellement du moins, aucun inconvénient pour le crédit du billet, parce que, depuis le commencement de la guerre, la *Banque de France* a pu conserver la totalité de l'encaisse or qu'elle possédait avant l'ouverture des hostilités: cette encaisse dépassait encore quatre milliards à la date du 4 décembre!

Grâce à la puissance de son stock de métal jaune et à la solidité de son crédit, la *Banque de France* pourrait facilement pousser sa circulation fiduciaire jusqu'à 16 ou 18 milliards de francs (et elle n'est encore qu'à la moitié de cette somme!), sans que son billet eût à redouter une perte quelconque par rapport aux billets de banque des autres grands pays d'Europe.

Il est bon de rappeler, du reste, que, malgré une circulation de 9.781 millions de francs, les billets de la *Banque de France* ont partout conservé leur parité en or, au moment même où nous écrivons ces lignes, tandis que le billet de banque allemand perd déjà plus de 10 0/0 sur les marchés extérieurs.

Cela tient non seulement au crédit particulier du billet de la *Banque de France*, mais aussi aux ressources d'ordre extérieur du pays, ressources qui lui ont permis de faire face jusqu'à ce jour à tous les achats étrangers nécessités par la guerre, sans qu'il lui ait été besoin d'exporter un seul de ses louis d'or.

E. T.

L'Italie et la Triple Alliance

Le Parlement italien a repris sa session le 3 courant.

A la Chambre des députés, le président du cabinet actuel, M. Salandra, a fait une déclaration dans laquelle il examine la situation de l'Italie en présence des événements en cours.

« Tandis que, réconforté par les témoignages réitérés de votre confiance, a dit le premier ministre, le gouvernement se disposait à préparer des réformes dans le domaine administratif, dans le domaine financier, dans le domaine social, voici qu'a éclaté, sans

aucune participation ou entente de notre part, soudain et précipité, un conflit qu'inutilement, pour la sauvegarde de la paix et de la civilisation, nous nous sommes employés à conjurer.

« Le gouvernement a dû examiner si les clauses des traités nous imposaient de prendre part à ce conflit; mais l'étude la plus scrupuleuse de la lettre et de l'esprit des traités existants et la connaissance des origines et des buts évidents du conflit nous ont amenés à une conviction loyale et ferme que nous n'avons aucune obligation d'y participer.

« Ainsi dégagés de toute autre considération, le jugement calme et libre de ce qu'exigeait la sauvegarde des intérêts italiens nous a conseillé sans délai notre neutralité.

« Cette résolution fut, comme il fallait s'y attendre, l'objet de discussions passionnées et de jugements différents. Mais plus tard, petit à petit, en Italie et au dehors, prévalut la conviction profonde et générale que nous avions exercé notre droit et jugé d'une façon exacte ce qui convenait le mieux aux intérêts de la nation.

« Cependant, la neutralité proclamée librement et loyalement observée ne suffit pas à nous garantir des conséquences du bouleversement immense qui prend chaque jour plus d'ampleur et dont il n'est donné à personne de prévoir la fin.

« Sur les terres et sur les mers de l'ancien continent, dont la configuration politique est peut-être en train de se transformer, l'Italie a des droits vitaux à sauvegarder, des aspirations justes à affirmer et à soutenir; elle a sa situation de grande puissance à maintenir intacte; bien plus, elle doit faire que cette situation ne soit pas diminuée par rapport aux agrandissements possibles des autres Etats.

« Il suit de là que notre neutralité ne devra pas rester inerte et molle, mais active et vigilante; non pas impuissante, mais fortement armée et prête à toute éventualité. Par conséquent, le suprême souci du gouvernement a été et est encore la préparation complète de l'armée et de la marine. »

M. Salandra a ensuite appuyé sur ce point, qu'une chose devait s'affirmer solennellement par des paroles et par des actes, à savoir: la solidarité de tous les Italiens.

Le surlendemain, le président du Conseil a pris de nouveau la parole, et en réponse aux nombreuses questions qui lui avaient été posées dans le but de lui faire préciser quelques points de ses déclarations précédentes, il s'est exprimé ainsi:

« On a dit que mes déclarations étaient sibyllines; il me semble au contraire qu'elles furent très claires, et je crois avoir obtenu l'adhésion de la grande majorité du pays, qui est représentée en ce moment par nous et non point par vous. (En parlant ainsi, M. Salandra s'adressait à l'extrême gauche.)

« Ce que j'ai dit a été entendu par tout le monde et je ne puis pas ajouter un seul mot.

« Vous avez le devoir de juger mes déclarations, mais je ne peux pas donner de plus amples explications; en donner davantage serait contraire à l'intérêt de l'Etat.

« Si vous croyez conforme à l'intérêt de l'Etat cette manière de juger les devoirs du gouvernement, vous approuverez notre ligne politique; dans le cas contraire, nous connaissons notre devoir. »

M. Salandra a ajouté qu'en ce qui concerne la préparation militaire du pays, l'armée et la flotte de l'Italie étaient prêtes à toute éventualité. « Nous avons assumé, a-t-il dit encore, de même que nos prédécesseurs, de graves responsabilités pour le bien du pays. Vous pourrez, lorsque les documents seront mis sous vos yeux, juger de ces responsabilités, mais ce ne sera pas aujourd'hui.

« Le pays veut, avec le gouvernement, sauvegarder ses intérêts; ils seront sauvegardés; je ne peux pas aller au delà de ces déclarations.

« La Chambre doit dire si elle a confiance dans le gouvernement. En ce moment, il ne saurait y avoir un autre sujet de discussion. »

Par 413 voix contre 49, la Chambre des députés a voté un ordre du jour de confiance ainsi conçu :

« La Chambre, reconnaissant que la neutralité de l'Italie a été proclamée de plein droit et après mûre réflexion, exprime sa confiance au gouvernement qui, conscient de ses graves responsabilités, saura engager dans la forme et par les moyens les plus appropriés une action conforme aux suprêmes intérêts nationaux. »

Avant le vote, le président du Cabinet précédent, M. Giolitti, avait déclaré donner son vote au gouvernement, et il avait dit notamment :

« Puis qu'il importe surtout que la loyauté de l'Italie soit maintenue au-dessus de toute discussion, je rappelle, au sujet de la plénitude de son droit à déclarer sa neutralité, que déjà en 1913, l'Autriche méditait une action contre la Serbie, à laquelle elle voulait donner le caractère d'une action défensive. »

Et voici le texte diplomatique dont M. Giolitti a donné lecture :

« Au cours de la guerre britannique, le 9 août 1913, le marquis de San Giuliano m'adressa le télégramme suivant :

« L'Autriche nous fait connaître ainsi qu'à l'Allemagne, son intention d'agir contre la Serbie, et elle déclare qu'une telle action de sa part ne peut être considérée que comme défensive. Elle espère faire jouer le *casus foederis* de la Triple-Alliance que je juge inapplicable en la circonstance. Je cherche à combiner nos efforts avec ceux de l'Allemagne en vue d'empêcher une telle action de la part de l'Autriche, mais il serait nécessaire de dire clairement que nous ne considérons pas cette action éventuelle comme défensive. Nous ne croyons donc pas qu'il existe de *casus foederis*. »

M. Giolitti a ajouté que son gouvernement avait donné au gouvernement austro-hongrois une réponse négative basée sur des stipulations qui ne laissent place à aucun doute.

L'Autriche connaissait donc parfaitement le point de vue du cabinet de Rome et si, après avoir hésité en 1913, elle a passé outre en 1914, c'est qu'elle obéissait à d'autres considérations dans lesquelles l'Italie ne pouvait entrer.

L'incident soulevé par l'ancien premier ministre d'Italie, a amené M. Salomon Reinach à s'exprimer ainsi dans le *Temps* du 9 courant :

« La révélation de M. Giolitti pose un problème historique angoissant. Le 9 août 1913, l'Autriche-Hongrie a voulu partir en guerre contre la Serbie, mais un bon prétexte lui faisait défaut. Très opportunément, le 28 juin suivant, ce prétexte se trouve : le couple impérial a été assassiné à Sarajevo. Mais la Serbie se hâte de déclarer :

« 1° Que les deux assassins sont Bosniaques, sujets autrichiens ;

« 2° Que l'un d'eux, venu en Serbie, ayant éveillé les soupçons du gouvernement serbe, le gouvernement autrichien, interrogé à son sujet, répondit qu'il était sous sa protection et qu'on le considérait comme inoffensif (Livre bleu anglais p. 20, n° 30).

« Or, comme pour confirmer les soupçons du gouvernement serbe, lorsque les auteurs du crime de Sarajevo sont jugés, le 28 octobre dernier, *les deux assassins ne sont pas condamnés à mort*, alors que six de leurs « complices » doivent être pendus.

« Il est difficile de ne pas conclure que le crime de Sarajevo est le résultat d'une machination policière. La mort de l'archiduc fut sans doute un accident ; mais le jet des bombes vint trop à propos pour n'avoir pas été préparé ailleurs qu'à Belgrade. »

DÉCRETS ET INFORMATIONS DIVERSES

FRANCE

La rentrée des Pouvoirs publics. — Au cours de ces derniers jours, M. Aristide Briand, garde des sceaux, M. Ribot, ministre des Finances, M. Malvy,

ministre de l'Intérieur, M. Doumergue, ministre des Colonies, M. Augagneur, ministre de la Marine, M. Thomson, ministre du Commerce, et M. Jules Guesde étaient rentrés à Paris.

Mardi, un Conseil des ministres s'est tenu à Bordeaux, sous la présidence de M. Poincaré. Étaient présents : MM. Viviani, Millerand, Delcassé, Fernand-David, Sembat, Sarraut. Le prochain Conseil aura lieu à Paris aujourd'hui vendredi, sous la présidence de M. Poincaré. Tout le gouvernement est en effet maintenant présent dans la capitale. Cependant, les services du ministère de la Guerre restent à Bordeaux jusqu'à nouvel ordre.

D'autre part, le Parlement est convoqué en séance extraordinaire le 22 décembre, à 2 heures.

Le corps diplomatique, en grande partie, est également revenu dans la capitale.

Bons du Trésor Public de France. — A la date du 27 novembre, nous disions que le chiffre des émissions de *Bons du Trésor Public de France* autorisé jusqu'à concurrence de 940 millions de francs, était dépassé. Nous ajoutions que le ministre des Finances venait de soumettre au Conseil d'Etat un décret tendant à élever la limite d'émission des *Bons* jusqu'à la somme de quatorze cent millions de francs.

Or, le *Journal officiel*, du 5 courant, a publié le décret suivant daté de Bordeaux le 3 décembre :

Le Président de la République française,
Sur le rapport du ministre des Finances,
Vu la loi du 5 août 1914, modifiant la loi du 14 décembre 1879 ;

Vu l'article 75 de la loi de finances du 15 juillet 1911 ;
Vu l'article 4 du décret du 1^{er} septembre 1914 ;

De l'avis du Conseil des ministres ;
Le Conseil d'Etat entendu,

Décrète :

Article premier. — Le montant des *Bons du Trésor* que le ministre des Finances a été autorisé à émettre pour le service de la trésorerie et les négociations avec la Banque de France par l'article 75 de la loi de finances du 15 juillet 1914 et par l'article 4 du décret du 1^{er} septembre 1914 est porté à la somme d'un milliard quatre cent millions de francs.

Art. 2. — Le présent décret sera soumis à la ratification des Chambres dans la première quinzaine de leur prochaine réunion.

Art. 3. — Le ministre des Finances est chargé de l'exécution du présent décret qui sera publié au *Journal officiel* et inséré au *Bulletin des Lois*.

Crédits supplémentaires ou extraordinaires. — Un décret, paru au *Journal officiel* du 9 courant, ouvre aux ministres, sur l'exercice 1914, en addition aux crédits précédemment ouverts, des crédits supplémentaires ou extraordinaires s'élevant à la somme totale de 896.295.000 francs et répartis par ministère et par chapitre, conformément à l'état annexé à ce décret.

Il est ouvert au ministère de la Guerre, au titre de compte spécial « Occupation militaire du Maroc », prévu par l'article 48 de la loi de finances du 15 juillet 1914, en addition aux crédits alloués par ladite loi pour l'exercice 1914, un crédit supplémentaire s'élevant à la somme de 10.000 francs et applicable au chapitre 17 « Réparations civiles ».

Le Canal de Suez et la guerre. — Sous ce titre, notre excellent confrère l'*Information* a publié le 3 courant les renseignements suivants :

« Les menaces turques à l'adresse du gouvernement égyptien n'ont pas été sans causer quelque inquiétude pour la liberté de la navigation dans le canal de Suez.

« Convient-il de beaucoup s'en émouvoir ?
« C'est la question que nous adressons dans les couloirs du Sénat à l'honorable M. Jonnart venu pour joindre ses efforts à ceux de ses collègues des départements envahis.

« Le président du Conseil d'administration de la Compagnie de Suez ne croit pas qu'en Egypte les intérêts français courent de bien gros risques.

« Le canal ne pourrait guère être menacé que de deux côtés, dit-il, Akaba, aujourd'hui entre les mains des Anglais, et El-Arisch, protégé par une région désertique.

« Les précautions les plus sérieuses ont été prises par le gouvernement anglais qui trouvera, dans l'isthme, tous les approvisionnement nécessaires, notamment en eau.

« Lord Kitchener déclarait récemment que des tranchées avaient été creusées à 45 kilomètres environ du canal. Il n'est pas inutile de rappeler que celui-ci peut également être protégé par des inondations et que nous disposons sur place, fait remarquer le président, de tous les éléments susceptibles de soutenir efficacement des troupes armées.

« Au surplus, les dégâts matériels dont pourrait souffrir le canal de Suez n'apparaissent pas comme des plus graves ; on n'y rencontre pas des travaux d'art ni des écluses comme à Panama. Sans doute, un navire coulé serait-il une cause d'interruption de la navigation, mais la Compagnie est outillée en vue d'accidents de ce genre.

« Une huitaine de jours est d'habitude un délai suffisant à assurer la reprise du transit qui n'a d'ailleurs subi aucune interruption. Il suffirait même que les recettes se maintinssent au niveau actuel jusqu'à la fin de l'année pour permettre la distribution d'un dividende à peu près semblable au précédent.

« A un point de vue plus général, les menaces de la Turquie tendent évidemment à inquiéter l'Angleterre au sujet du transport des contingents indiens et australiens. Or personne n'ignore qu'en passant par le cap de Bonne-Espérance un retard d'une dizaine de jours se produirait, mais les transports s'effectueraient quand même.

« Le distingué président du Conseil d'administration n'envisage pas, d'ailleurs, bien sérieusement cette éventualité.

« En terminant, M. Jonnart ne nous manifeste qu'un regret, c'est que des efforts n'aient pas été faits de notre côté pour faire comprendre au khédive que son intérêt était de rester avec nous. Une personne de confiance serait aisément parvenue à le convaincre et il serait revenu en Egypte où les indigènes n'aspirent qu'à vivre en paix. Un nouveau khédive sera donc nommé : l'attitude des pouvoirs publics, du président élu de l'assemblée nationale est de nature à nous inspirer la plus entière confiance. »

GRANDE-BRETAGNE

La Situation financière de l'Angleterre.

A la séance de la Chambre des Communes du 27 novembre, M. Lloyd George, chancelier de l'Echiquier, a fait les déclarations suivantes (1) :

M. Lloyd George, après avoir insisté sur l'importance considérable des échanges internationaux, fait remarquer combien les espèces métalliques jouent un rôle minime dans le règlement de ces échanges. Le total des importations et exportations anglaises atteint 95 à 36 milliards de francs. En regard de ce total, Londres a reçu l'an dernier en or 1.250.000.000 de francs et payé 1.125.000.000 de francs. Tout le reste a été réglé en papier.

L'Angleterre et le Commerce du monde. — M. Lloyd George rappelle également que l'Angleterre, en dehors de son propre commerce, participe comme intermédiaire au commerce de la moitié du globe. Les achats de l'Amérique en Chine, par exemple, sont réglés à l'aide de traites sur Londres, acceptées à Londres. Au début de la guerre, tout le mécanisme des échanges internationaux se trouva paralysé, non en raison d'un manque de crédit en Angleterre, mais du fait de la

(1) D'après le *Times* du 28 novembre. Nous avons résumé les passages principaux de ces déclarations. Le texte du *Times* contient des différences de chiffres que nous n'avons pas rectifiées.

cessation des remises du dehors. Les traites en circulation à l'étranger, portant des signatures anglaises, représentaient alors une valeur globale comprise entre huit milliards et demi et douze milliards et demi de francs.

Difficultés à résoudre. — A cette époque ce papier avait en majeure partie été escompté ; les fonds nécessaires avaient été trouvés en Angleterre et les difficultés naquirent, non pas du fait que la Grande-Bretagne n'avait pas payé ses créanciers à l'étranger, mais uniquement de ce que ses débiteurs à l'étranger se trouvaient dans l'impossibilité de s'acquitter envers elle, et ce fait est capital.

La République Argentine, par exemple, doit à la Grande-Bretagne pour environ 10 milliards de francs en capital fixe et flottant et, cependant, le mécanisme des échanges était à ce point paralysé qu'il nous était impossible d'acheter à ce moment une seule cargaison de viande frigorifiée. Il fallut prendre des arrangements spéciaux. Il faut citer aussi dans le même ordre d'idées le cas de la Ville de Valparaiso, débitrice vis-à-vis de l'Angleterre de sommes considérables et qui, bien qu'elle eût les fonds en sa possession, se trouvait dans l'impossibilité de payer. Pourquoi cela ? Parce que le papier manquait. Le papier sur Londres n'existait plus sur le marché. En temps ordinaire, Valparaiso eût acheté de ce papier, mais, au début de la guerre, elle ne pouvait en trouver, elle eût dû envoyer 500.000 ou 750.000 francs en or, ce qui était tout à fait impossible.

Le cas des Etats-Unis est encore plus remarquable, car ils doivent à l'Angleterre près de 25 milliards de francs, et cependant aucune affaire n'était possible. Les échanges avaient cessé, le mécanisme du papier de commerce était brisé.

Ainsi, le pays qui dépend le plus du commerce international se trouvait devant un arrêt de ce commerce. Nous étions complètement isolés du monde comme par une flotte ennemie. Il fallait sauver le commerce et l'industrie de l'Angleterre.

Mesures à prendre. — Constitution d'une Commission de techniciens. — Dans cette situation critique, le gouvernement fit appel à diverses personnalités de grande expérience et constitua un Comité permanent pour l'assister. Parmi ces personnalités, il y a lieu de citer particulièrement M. Chamberlain, lord St. Aldwyn, lord Revelstoke, le gouverneur de la Banque d'Angleterre et le « lord-chief justice » d'Angleterre.

Le moratorium. — Il fallait prendre tout d'abord une décision immédiate pour éviter un *run* dans les banques et un désastre général. On édicta un moratorium limité, afin de se donner du temps.

Avance par l'Etat aux Banques de 20 0/0 des dépôts. — Il fallait ensuite rétablir le commerce national, et le Gouvernement consentit à avancer aux Banques, au taux de la Banque d'Angleterre, des billets du Trésor (*Treasury Notes*) jusqu'à concurrence de 20 0/0 de leurs dépôts. Les banquiers, au début, firent usage de cette mesure jusqu'à concurrence de 325 millions de francs, montant qui a été réduit depuis à environ 6 millions. Le total des billets (*Currency Notes*) en circulation atteint actuellement 800 millions, dont 625 millions en coupures de 1 liv. st. et 175 millions en coupures de 10 sh.

Garantie donnée par l'Etat à la Banque d'Angleterre pour les traites. — Le Gouvernement décida ensuite de garantir le paiement de toutes les traites acceptées par les maisons anglaises et de donner aux maisons qui les avaient acceptées un délai raisonnable pour recouvrer leurs créances et faire face aux échéances. Il était inadmissible que la solidité du crédit britannique pût être mise en doute un seul instant pour 8 milliards de francs, alors que nous possédons un actif de 450 milliards environ, dont 100 milliards à l'extérieur dans des pays non touchés par la guerre et 325 milliards à l'intérieur (mines, terres, usines, etc.). Il était donc opportun d'hypothéquer en quelque sorte le crédit du

pays pour rétablir le mouvement des échanges dont dépend notre vie économique.

Les trois mesures prises : moratorium, émission de monnaie fiduciaire et garantie des traites ont maintenu le crédit et évité une catastrophe financière sans exemple. Il fallait considérer deux faits : en premier lieu, c'est qu'un arrêt des affaires pendant seulement une semaine aurait fait le plus grand tort au pays ; en second lieu, c'est que le papier anglais, qui est devenu la monnaie commerciale du monde entier, ne devait être déshonoré sous aucun prétexte.

Il a été escompté pour 3 milliards de traites en Angleterre.

La majeure partie des traites qui étaient en circulation hors du pays au commencement de la guerre a pu être liquidée par les moyens ordinaires, ce qui est très satisfaisant. Il y a encore pour 312 millions de francs de traites qui ne sont pas encore arrivées à échéance, et il y a lieu d'estimer qu'à la fin de la guerre le total des traites non encore recouvrées, parce qu'elles concernent les pays belligérants ou pour d'autres motifs, ne dépassera pas 1 milliard 250 millions, soit environ un neuvième du total. Quant à la perte finale, elle dépendra de la durée et de l'issue de la guerre.

Liquidation de la Bourse. — En ce qui a trait au Stock-Exchange, la difficulté résidait dans le fait qu'il y avait pour 2 milliards de francs environ de valeurs garantissant des engagements nés avant le commencement de la guerre, et que, si les banques avaient exigé le paiement de ces dettes, les titres en question auraient été jetés en masse sur le marché.

On demande au Gouvernement si, au cas où il aurait l'assurance que des valeurs ne seraient mises sur le marché que six mois après la guerre, il serait en mesure d'avancer des fonds à ceux qui avaient consenti des prêts sur lesdites valeurs. Sur le total des titres en question, il avait été avancé par les banques 1 milliard à 1.250 millions, et seulement 500 millions environ par d'autres institutions ou firmes.

Avance de 60 0/0 consentie par l'Etat aux reporteurs. — Le Gouvernement fit savoir aux banques qu'il ne leur consentirait aucune avance, les ayant déjà assistées par les mesures citées plus haut, et qu'elles devraient s'arranger elles-mêmes avec le Stock-Exchange. Le Gouvernement, toutefois, se déclara disposé à avancer 60 0/0 sur la valeur des titres au 20 juillet, à la condition expresse que les banques prissent l'engagement de ne pas mettre les titres sur le marché jusqu'à l'expiration d'un délai de six mois après la fin de la guerre.

Succès de la liquidation. — Cette dernière mesure venant après celles indiquées plus haut, rétablit la confiance au point que la liquidation au Stock-Exchange, dont on voyait venir la date avec appréhension, s'effectua si tranquillement qu'elle n'empêcha en rien l'émission de l'énorme emprunt lancé à ce moment et que le gouvernement n'a pas reçu une seule demande de crédit. Le gouvernement, d'ailleurs, avait convenu avec les autorités du Stock-Exchange que ce dernier ne serait rouvert qu'avec l'autorisation du Trésor et dans les conditions que celui-ci pourrait imposer pour la sauvegarde de l'intérêt public.

Bourse des cotons. — Il a été possible de rouvrir la Bourse des cotons à Liverpool au moyen d'une garantie du même genre, et, dans ce cas non plus, il n'a été reçu aucune demande de crédit.

Les résultats. — Il est important de constater que, malgré la guerre, le marché anglais a conservé sa forte situation et se trouve dans une excellente posture. L'Angleterre emprunte sur ce marché pendant que la guerre lui coûte 7 milliards 1/2 à 12 milliards par an. D'autres pays y placent également leurs emprunts.

Encaisse de la Banque d'Angleterre. — Au commencement de la guerre, l'encaisse or à la Banque d'Angleterre était de 650 millions de francs. Sans que ni le « Bank Act », ni les paiements en or aient été suspendus, le taux de la Banque, qui avait été élevé pour empêcher les exportations d'or, a pu être abaissé, et il y

a actuellement à la Banque d'Angleterre 2 milliards 135 millions d'or.

L'emprunt, son succès. — Pour ce qui est de l'emprunt, opération sans précédent par son importance, après avoir déjà demandé au marché 2 milliards 250 millions pour la guerre, nous lui avons encore demandé 11 milliards pour le même objet et aux mêmes conditions. Le moratorium venait d'expirer et le Stock-Exchange, qui avait donné une aide si efficace pendant la guerre boer, était fermé. Cependant, l'emprunt a été plus rapidement couvert, et non seulement par des gros souscripteurs, mais aussi par des petits, puisque ces petits souscripteurs ont été au nombre de près de 100.000, alors que pour l'emprunt boer, ils n'avaient été que 25.000.

Bilan de la Banque d'Angleterre. — Le dernier bilan parvenu de la Banque d'Angleterre, pour la semaine qui a pris fin le 2 décembre, s'établit ainsi :

Département d'émission		Livres sterling
Billets émis.....		89.247.430
Dette de l'Etat.....		11.015.400
Autres garanties.....		7.434.900
Or monnayé et en lingots.....		70.797.430
		89.247.430
Département de Banque		
Capital social.....		14.553.000
Dépôts publics (y compris les comptes du Trésor, des Caisses d'épargne, des agents de la Dette nationale, etc.).....		12.577.097
Dépôts divers.....		167.970.906
Traités à 7 jours et diverses.....		15.761
Solde en excédent.....		3.227.276
		198.344.040
Garanties en valeurs d'Etat.....		31.289.646
Autres garanties.....		113.421.447
Billets en réserve.....		53.320.700
Or et argent monnayés en réserve.....		612.247
		198.344.040

Les variations, sur la semaine précédente, sont les suivantes :

Augmentations : Circulation, 611.865 liv. st. non compris les traités à 7 jours et diverses; dépôts divers, 11.507.909 liv. st.; garanties en valeurs d'Etat, 5 millions 3.929 liv. st.; autres garanties, 1.805.737 liv. st.

Diminutions : Dépôts publics, 6.114.277 livres sterling; lingots d'or, 813.255 livres sterling; réserve, 1.425.120 liv. st.; excédent, 8.977 liv. st.

La proportion de la réserve aux engagements s'établit à 29 7/8 0/0, contre 31 5/8 le 25 novembre, 31 0/0 le 18 novembre, 33 3/8 le 11 et le 4 novembre, et 29 3/4 le 28 octobre.

RUSSIE

Finances russes. — Une note a été publiée le 5 décembre à Londres, qui peut se résumer ainsi :

Le Gouvernement anglais s'était engagé, moyennant l'envoi de 200 millions de francs d'or de Russie, — envoi qui a été effectué récemment, — à faire escompter par la Banque d'Angleterre des Bons du Trésor Russe pour une somme de 300 millions de francs, au taux auquel le Gouvernement anglais a escompté les siens.

Par suite, le Gouvernement russe dispose en Angleterre de 500 millions de francs, dont 200 millions seront affectés au crédit du commerce anglo-russe. Les autres 300 millions seront employés à payer les coupons des emprunts russes payables à Londres et les achats faits par la Russie en Angleterre.

ITALIE

Les nouveaux impôts en Italie. — Un projet de loi a été présenté à la Chambre des députés italienne

par M. Salandra, concernant l'augmentation de certains impôts ; il contient un article unique : les dispositions de la loi du 26 juin 1914, numéro 578, continueront à avoir leur effet pour l'exercice provisoire du premier semestre de l'année financière 1914-1915. Le gouvernement du roi est autorisé à prévoir des fonds pour faire face aux dépenses extraordinaires à la diminution des recettes.

A partir du 1^{er} janvier 1915 et pour tout l'exercice 1915-1916, est augmenté d'un décime l'impôt foncier principal sur les biens ruraux et urbains ainsi que les revenus de la richesse mobilière, à l'exclusion de ceux de la catégorie A. Sont exemptes de cette augmentation les cotes d'impôt principales ne dépassant pas 10 lire pour la propriété non bâtie et 15 lire pour la propriété bâtie ainsi que les cotes d'impôt sur le revenu B qui frappe les revenus nets de la catégorie B inférieurs à 15.000 lire, ceux de la catégorie C inférieurs à 1.667 lire et ceux de la catégorie D inférieurs à 2.000 lire.

Sont augmentées d'un décime les taxes de main-morte, les taxes d'enregistrement (à l'exclusion de celles des jugements), les titres hypothécaires, et les taxes sur les concessions gouvernementales, ainsi que sur les actes et fournitures administratives à l'exclusion de celles qui sont prévues dans le décret-loi du 22 octobre 1914, numéro 145.

Ces augmentations doivent produire, d'après les estimations du ministre, 50 millions de ressources nouvelles pour le Trésor. Cette augmentation est suffisamment justifiée par les mesures de sauvegarde qu'a dû prendre l'Italie en face du conflit européen et auxquelles il est fait allusion dans nos « Questions du jour ».

Il faut ajouter que le 8 courant, la Chambre Italienne a régularisé par un vote les dépenses engagées pour mettre l'armée éventuellement en état de guerre. Ces dépenses s'élèvent, en chiffre rond, à 1 milliard de lire.

ALLEMAGNE

Banque Impériale d'Allemagne. — D'après les journaux anglais, les principaux chapitres du bilan de la Banque Impériale d'Allemagne arrêté au 28 novembre s'établissent comme suit :

A l'actif : Or, 1.991.260.000 marks, en augmentation de 42.580.000 marks sur la semaine précédente, et de 752.120.000 marks sur la semaine correspondante de 1913 ; Argent, 44.320.000 marks, contre 44.980.000 marks le 23 novembre et 264.380.000 marks le 29 novembre 1913 ; Bons du Trésor, 743.400.000 marks, en augmentation de 143.540.000 marks sur la semaine précédente, et de 684.200.000 marks sur la semaine correspondante de 1913 ; Escomptes et avances, 2 milliards 968.180.000 marks, au lieu de 2.922.600.000 marks la semaine précédente et 933.340.000 marks le 29 novembre 1913.

Engagements : Billets en circulation, 4.205.360.000 marks, contre 4.009.160.000 marks le 23 novembre et 1.981.900.000 marks le 29 novembre 1913 ; Comptes courants, 1.397.440.000 marks, en diminution de 1.836.000 marks sur la semaine précédente, mais en augmentation de 770.400.000 marks sur la semaine correspondante de 1913.

AUTRICHE-HONGRIE

L'Emprunt de guerre austro-hongrois. — D'après les informations parvenues en Italie, l'emprunt de guerre austro-hongrois de 4 milliards de couronnes ne serait qu'à moitié souscrit.

Malgré la contribution de guerre imposée à toutes les banques et institutions de crédit, la souscription, commencée il y a six semaines environ, se poursuit d'une façon peu satisfaisante, et la clôture de l'émission a dû être remise au 23 décembre courant.

Entre temps, tous les fonctionnaires civils ont reçu notification que le gouvernement interprétant leur désir enthousiaste de contribuer à cet emprunt, retiendra un pourcentage de leurs appointements. Même dans les écoles on a demandé aux enfants d'apporter leur contribution à l'emprunt, si petite soit-elle.

Cet état de choses montre la mauvaise situation économique de la monarchie dualiste.

SERBIE

Le nouveau Cabinet serbe. — Le cabinet Pachitch vient d'être remanié avec les représentants de tous les partis. Ce remaniement, et l'arrivée du représentant de la Russie à Nisch, dont le voyage comporte des arrêts à Bucarest et à Sofia, confirment la bonne volonté serbe pour trouver une base d'accord avec la Bulgarie.

Le nouveau cabinet est ainsi constitué :

MM. Pachitch, président du Conseil et ministre des Affaires étrangères ; Patchou, ministre des Finances ; Ljoubja Jovanovitch, ministre de l'Intérieur ; Davidovitch, ministre des Cultes ; Drachkovitch, ministre des Travaux publics ; colonel Boyovitch, ministre de la Guerre ; Woja Marinkovitch, ministre du Commerce ; Djouritchitch, ministre de la Justice.

RÉPUBLIQUE ARGENTINE

Le Budget argentin de 1915. — La Commission du budget du Parlement argentin a fini ses travaux préparatoires et déposé le projet de loi fiscale pour 1915 qui est discuté en ce moment. Ce projet diffère de beaucoup des budgets qui l'ont précédé ; on n'a pas pu, en effet, ne pas tenir compte de la crise mondiale, et de la crise argentine qui, pour l'année en cours, se traduira par un déficit de 65 millions de piastres dans les recettes douanières.

Les dépenses ont été fixées par la Commission à 368.763.173 piast. 27 à couvrir en espèces et 16.550.000 piastres à couvrir par des titres et obligations. Soit un total de 385.313.173 piast. 27 de dépenses, dont 311 millions 367.559 piastres 44 pour les dépenses ordinaires.

Les recettes prévues s'élèvent, d'une part, à 321 millions 838.917 piastres pour les recettes ordinaires, dont 148.000.000 pour les droits d'importation (droit additionnel compris), plus 59.561.493 piast. 83 de ressources extraordinaires déjà existantes ou à créer.

En dehors de ce budget, figure un budget de Bienfaisance et de Subsidés doté de ressources spéciales, et qui se balance par 14.359.120 piastres.

MEXIQUE

L'Imbroglie Mexicain. — Ainsi que nous l'avons déjà fait remarquer, les graves événements qui se déroulent en Europe, ont fait momentanément perdre de vue ce qui se passe de l'autre côté de l'Atlantique. C'est ainsi que le Mexique a, actuellement, quatre présidents : Zapata et Villa, Carranza, chef du parti constitutionnel, et Gutierrez, l'élu de la Convention qui s'est tenue à Aguascalientes.

Or, une note ainsi conçue a été transmise à la presse de Madrid par la Légation mexicaine en cette ville :

« La Légation du Mexique à Madrid a reçu de son Gouvernement notification que par décret du 27 novembre écoulé, le citoyen Carranza, chargé du pouvoir exécutif, a déclaré hors de cours légal le papier monnaie émis personnellement par le général Francisco Villa, comme celui que pense émettre la Convention dissidente tenue à Aguascalientes.

« Le citoyen Carranza se trouve temporairement avec son cabinet dans le port de Vera-Cruz en vue de recevoir les comptes que les nord-américains lui rendent en lui remettant la ville qu'ils avaient indûment occupée.

« Dans le désir de renforcer l'union révolutionnaire il a proposé aux dissidents du Nord de charger du pouvoir exécutif à titre de président intérimaire, jusqu'aux élections, le général de division D. Pablo Gonzalez, chef de l'armée du Nord-Est, personne jouissant de toute la confiance de M. Carranza, et révolutionnaire de grand prestige dans toute la République. La Légation ne sait rien encore du résultat des négociations de M. Carranza à ce sujet. »

D'autre part, notre confrère l'Information a publié, dans son numéro du 7 courant, l'avis suivant :

« On nous informe que le bruit ayant été répandu

à Londres et à Paris que les bureaux de la *Banque Nationale du Mexique* avaient été saccagés par la populace sous la conduite de soldats appartenant au parti constitutionnaliste, le représentant du Gouvernement mexicain à Londres a immédiatement câblé à Mexico, et il a reçu la réponse suivante :

« Il est inexact que des pillages aient eu lieu soit à la *Banque Nationale du Mexique*, soit dans d'autres établissements de crédits. »

PETITES NOUVELLES

◆ Rappelons qu'un versement de 22 fr. 80 par titre est actuellement exigible sur les *Obligations Communales 1912*.

En présence de l'empressement des porteurs, il est presque superflu de souligner l'intérêt que comporte ce versement, puisqu'il a pour effet de réserver au profit des obligataires le bénéfice des lots *mensuels* qui échoient à ces titres.

Veut-on connaître quelle est, depuis le début des hostilités, la somme répartie aux obligataires, sous forme de primes et de lots. Vingt-quatre millions de francs auxquels il convient d'ajouter 76 millions de francs d'intérêts.

◆ Le Conseil d'administration de la *Compagnie Universelle du Canal maritime de Suez*, dans sa séance du 7 courant, a fixé ainsi qu'il suit le montant des coupons à l'échéance du 1^{er} janvier prochain :

Actions de capital, 60 francs brut et 52 fr. 477 net ; actions de jouissance, 47 fr. 50 brut et 41 fr. 119 net ; parts de fondateur, 26 fr. 76 brut et 23 fr. 576 net. Ces coupons sont escomptés, dès maintenant, à la Caisse centrale de la Compagnie, au taux de l'escompte de la Banque de France.

La Compagnie rappelle, à cette occasion, qu'elle paie à ses guichets, ainsi que par l'entremise de ses correspondants, tous les coupons échus, et qu'elle rembourse tous les titres amortis.

Les montants des coupons à l'échéance du 1^{er} janvier 1914 étaient les suivants : actions de capital, 75 francs brut et 67 fr. 451 net ; actions de jouissance, 62 fr. 50 brut et 56 fr. 011 net ; parts de fondateur, 35 fr. 211 brut et 31 fr. 93 net.

◆ On annonce que la valeur du rendement total des *Mines Transvaaliennes* pour le mois d'octobre dernier, s'est élevé à 3.117.000 liv. st. (77.925.000 fr.), contre 2.983.000 liv. st. (74.575.000 francs) en septembre 1914, et 3.052.000 liv. st. (76.300.000 francs) en octobre 1913.

◆ La *Société de Construction de Machines Hartmann* à Pétersbourg, distribuera, pour son exercice 1913-1914, un dividende de 7 roubles, comme pour l'exercice précédent.

◆ Les actionnaires de la *Société Norvégienne de l'Azote* se sont réunis, le 16 novembre, en assemblée générale ordinaire à Nottoden (Norvège). Ils ont approuvé le rapport et les comptes de l'exercice clos le 30 juin. Ils ont fixé à 8 0/0 le dividende des actions de préférence et à 6 0/0 celui des actions ordinaires. Ces dividendes ne seront pas payés actuellement.

◆ Les actionnaires de la *Cape Copper Company, Limited* ont décidé de déclarer, pour l'exercice 1913-14, un dividende de 3 1/2 0/0, ce qui fait 6 0/0 pour l'année, moins l'Income-Tax, sur les actions cumulatives de préférence, payable le 1^{er} janvier 1915 aux actionnaires enregistrés sur les livres de la Compagnie à la date du 3 décembre 1914.

Les bénéfices ne permettent pas la répartition d'un dividende aux actions ordinaires, auxquelles il avait été distribué, le 30 juin dernier, un acompte de dividende de 1 sh. Le dividende total de l'exercice 1912-13 avait été de 4 shillings.

La diminution des bénéfices doit être attribuée surtout à la réduction de la production qui, pendant

l'exercice social qui a pris fin le 30 avril dernier, s'est élevée à 2.903 tonnes seulement contre 3.676 tonnes en 1912-1913 et 4.462 tonnes en 1911-1912.

Marché Financier

Ainsi qu'il en avait été décidé, la Bourse de Paris a rouvert ses portes lundi, 7 décembre, et les séances ont lieu, jusqu'à nouvel ordre, de midi à deux heures.

Bien que dans la première journée on ait semblé vouloir surtout prendre contact, 103 valeurs ont été traitées au comptant — les opérations à terme étant écartées pour le moment — sur le Marché officiel. Le lendemain, on en cotait 126, mercredi 142, et hier jeudi, 165.

On semblait craindre, la semaine dernière, des offres nombreuses dès l'ouverture du marché, mais il n'en a pas été ainsi. Certes, il a été procédé à des ventes, mais les demandes l'ont emporté, beaucoup de disponibilités existant, en dépit des circonstances, qui tiennent à s'employer aux cours actuels. On a même aussi procédé à des escomptes d'achats faits antérieurement en liquidation de fin juillet par des capitalistes à même de prendre livraison de leurs titres. Il y a là quelque chose d'intéressant qui ne pourra que faciliter les règlements en suspens.

Voici les cours cotés lundi sur quelques-unes des principales valeurs :

Rente 3 0/0 perpétuelle, 72 fr. 50 ; 3 0/0 amortissable, 74 fr. 50 ; 3 1/2 0/0 amortissable tout payé, 86 fr. 50 ; Banque de Paris et des Pays-Bas, 1.000 fr. ; Comptoir National d'Escompte, 650 fr. ; Crédit Lyonnais, 1.050 francs ; actions Métropolitain, 445 fr. ; Rio-Tinto, 1.300 francs ; russe 3 0/0 1891, 62 fr. 50 ; Russe 5 0/0 1906, 88 fr. 20 ; Russe Consolidé 1^{re} et 2^e séries, 72 francs.

Hier jeudi on a coté notamment :

Rente 3 0/0 perpétuelle, 72 fr. 50 ; 3 1/2 0/0 amortissable libéré, 86 fr. 50 ; non libéré, 86 fr. 55 ; Gouvernement du Maroc, 420 francs.

Ville de Paris 1865, 510 fr. ; 4 0/0 1875, 485 fr. ; 4 0/0 1876, 480 fr. ; 1898 2 0/0, 321 fr. ; 1912 3 0/0, 210 fr.

Obligations communales 1879, 415 fr. ; 1892 2.60 0/0, 350 fr. ; 1899 2.60 0/0, 336 fr. ; Obligations foncières 3 0/0 1883, 377 fr. ; 1885 2.60 0/0, 350 fr. ; 1895 2.80 0/0, 379 fr. ; 1903 3 0/0, 390 francs.

Actions Banque de Paris et des Pays-Bas, 1.015 fr. ; Comptoir National d'Escompte, 682 fr. ; Crédit Foncier de France, 696 fr. ; Crédit Industriel et Commercial, tout payé, 660 fr. ; Crédit Lyonnais, 1.020 fr. ; Est, 720 fr. ; Paris-Lyon, 1.000 fr. ; Midi, 890 fr. ; Nord, 1.300 fr. ; Orléans, 1.000 francs.

Russe 3 0/0 1891, 62 fr. 50 ; 5 0/0 1906, 89 fr. 50 ; 4 0/0 1893, 71 fr. ; Consolidés 4 0/0 1^{re} et 2^e séries, 75 fr. ; 4 0/0 1867-1869, 73 fr. 50 ; Extérieure Espagnole 4 0/0, c. 480 p., 80 fr. 50 ; Serbe 4 0/0 1895, c. de 100, 63 fr. ; Ottoman 1901-1905, 335 fr. ; Japon 5 0/0 1913 (Bons), 445 fr.

En Banque, au comptant également, on cote notamment : De Beers ordinaire, 257 fr. ; East Rand, 38 fr. 50 et 40 fr., selon les coupures ; Modderfontein, 100 fr. ; Rand Mines, 118 fr. 50 et 121 fr., selon les coupures ; Toula, 880 fr.

Bien que très calmes, les changes ont été généralement plus fermes.

Le chèque sur Londres est passé de 24 fr. 92 1/2 et 25 fr. 07 1/2 à 24 fr. 97 1/2 et 25 fr. 12 1/2 ; l'Italie, de 93 fr. 50 et 97 fr. 50 à 95 fr. 50 et 99 fr. ; le florin hollandais, de 2 fr. 05 1/2 et 2 fr. 09 1/2 à 2 fr. 07 et 2 fr. 11 ; le câble transfert New-York, de 5 fr. 02 1/2 et 5 fr. 17 1/2 à 5 fr. 07 1/2 et 5 fr. 22 1/2 ; le rouble versement, de 2 fr. 05 et 2 fr. 30 à 2 fr. 10 et 2 fr. 35.

Se retrouvent sans changements : la piastre espagnole à 4 fr. 72 1/2 et 4 fr. 87 1/2, la Suisse à 97 et 99, et la Krona scandinave à 1 fr. 30 et 1 fr. 36.

L'Administrateur-Gérant : GEORGES BOURGAREL.

Paris. — Imprimerie de la Presse, 16, rue du Croissant. — Simart, imp.